



## Enquêtes "télétravailleurs et coworkers en tiers lieu"

(Réalisées au dernier trimestre 2021 puis au dernier trimestre 2022)

La première information de ces enquêtes est la faible place du télétravail et du coworking dans les tiers lieux actuels si l'on compare les répondants au nombre d'utilisateurs de tiers lieux annoncés. Cette réalité est connue : les tiers lieux, aujourd'hui, sont majoritairement le résultat, d'initiatives individuelles ou/et associatives. Ces enquêtes soulignent une double nécessité : celle d'évaluer réellement les tiers lieux (activités proposées, usagers, impacts), celle d'analyser les besoins formulés, concernant le télétravail, sur toute la population du territoire concerné. Les résultats suivants sont seulement à attribuer aux personnes présentes en tiers lieu et répondant au questionnaire ; elles constituent une minorité des usagers du tiers lieu, et une part infime des télétravailleurs du territoire d'implantation.

Les télétravailleurs-coworkeurs-en tiers lieu sont tout d'abord des « individuels » (35 à 40 %) qu'ils soient indépendants, salariés de leur entreprise mono-salarié, ou de TPE, ou « chef d'entreprise » d'une très petite entité. Les salariés de PME et GE ont augmenté en une année sans représenter plus de 20%. La proportion d'ingénieurs (22% à 24%) et de consultants (10%) est stable alors que les prestataires informatiques semblent augmenter en nombre (13% aujourd'hui) avec une chute des artisans à expliquer. Par ailleurs, une grande variété de professions est observée chez les autres usagers.

Un noyau de personnes, habitants proches du tiers lieu, est stable dans le choix de leur moyen de locomotion à vélo (10%), ou à pied (20 à 25%). Les transports en commun semblent peu concerner les utilisateurs actuels même de manière multimodale (10% environ). L'utilisation de la voiture reste importante (45%) pour aller sur le lieu de travail pour les télétravailleurs comme pour venir au tiers lieu. Ce dernier point n'est pas rassurant du point de vue écologique puisque 60% estiment ne pas gagner de temps et de trajet de transport en venant au tiers lieu. Les autres estiment gagner en moyenne 30 km et 45 minutes de trajet.

Beaucoup viennent chercher un ensemble convivial qui rompt un certain isolement. Environ la moitié, sont déjà des habitués puisque utilisateurs depuis deux ans (52,5%), et certains sont présents tous les jours (37,5%). Les autres utilisent le tiers lieu en pourcentages comparables entre moins d'une fois par semaine, entre une et deux fois ou plus de deux fois. Ceux qui attendent un environnement technique qu'ils ne possèdent pas à domicile, sans être très exigeants, sont minoritaires et leurs revendications sont très basiques. Il est clair que les télétravailleurs issus des grandes entreprises sont absents. Concernant les salariés présents, leurs employeurs sont majoritairement indifférents, et seulement un quart soutiennent leurs salariés dans la démarche.

Les motivations des répondants confirment ce qui précède ; environ 85% cherchent à échanger et rencontrer d'autres personnes, de 55 à 65% à travailler hors de chez eux, 35 à 50% à créer des opportunités, de 20 à 50% à avoir un espace de travail, motivations auxquels les tiers lieux actuels apportent des réponses globalement satisfaisantes. Les exigences formulées confirment l'aspect individuel des démarches des usagers (70% un photocopieur, une imprimante, 80% une salle pour réunion, 35% un espace convivial, exigences très éloignées de celles des entreprises par exemple sur la sécurité). Toutefois, certains formulent clairement le besoin de bulles d'isolement dans ce public qui utilise le numérique soit à temps plein (29%), entre 50 et 100% de leur temps (64%), ou moins de 50% du temps (7%).

Pour conclure, ces enquêtes confirment que les tiers lieux existants ont majoritairement été créés pour proposer des lieux de convivialités et d'échanges, objectifs très utiles surtout actuellement. La création, souvent, a rarement été précédée d'une enquête auprès de tous les acteurs potentiels ; et on peut espérer que l'intérêt des collectivités territoriales comblera progressivement ce manque et l'ignorance majoritaire de leur existence. Pour ce qui concerne l'objet de ce texte, le télétravail en tiers lieu dans des territoires ruraux et péri-urbain, de vraies études auprès des populations de territoires dont les collectivités désirent s'emparer du sujet, sont nécessaires. Elles pourront être croisées avec celles qui ont débutées auprès des grandes entreprises, celles à mener auprès des services publics, des ensembles de PME, des Chambres consulaires... de toutes entités qui couvrent de nombreux salariés, télétravailleurs partiels ou complets, majoritairement à leur domicile avec les conséquences qui sont observées par les experts de la santé et depuis quelque temps par certains employeurs. La plupart ne connaissent pas l'existence des tiers lieux, et, les exigences qu'ils pourraient formuler seraient précieuses pour le développement de tiers lieux adaptés à ce mode d'activité en plein développement.